

## Délibération n° 2020-08-039 du 11 août 2020

### Approbation du procès-verbal de la consultation du Conseil d'administration par voie électronique du 16 au 23 juillet 2020

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5, R. 6123-8, R. 6123-10 et R. 6123-12,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences, notamment son article 3,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique entre le 4 et le 11 août 2020,

Décide :

#### Article 1

Le procès-verbal de la consultation par voie électronique du Conseil d'administration du 16 au 23 juillet 2020 est approuvé.

#### Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris, le 11 août 2020

Le Président du Conseil d'administration,  
Monsieur Jérôme TIXIER

